



FUGA
Formation

CONTACTS

FUGA FORMATION
29 rue de Poulainville
80 000 Amiens
Tel : 03 60 62 01 80
contact@fugaformation.fr

INFORMATIONS

Public : Tout salarié du secteur du transport routier de voyageurs

Pré-requis : Aucun

Nombre de participants :
10 personnes

Durée : 3 jours (21 heures)

Lieu : Intra / Inter

Délais d'accès : 15 jours minimum

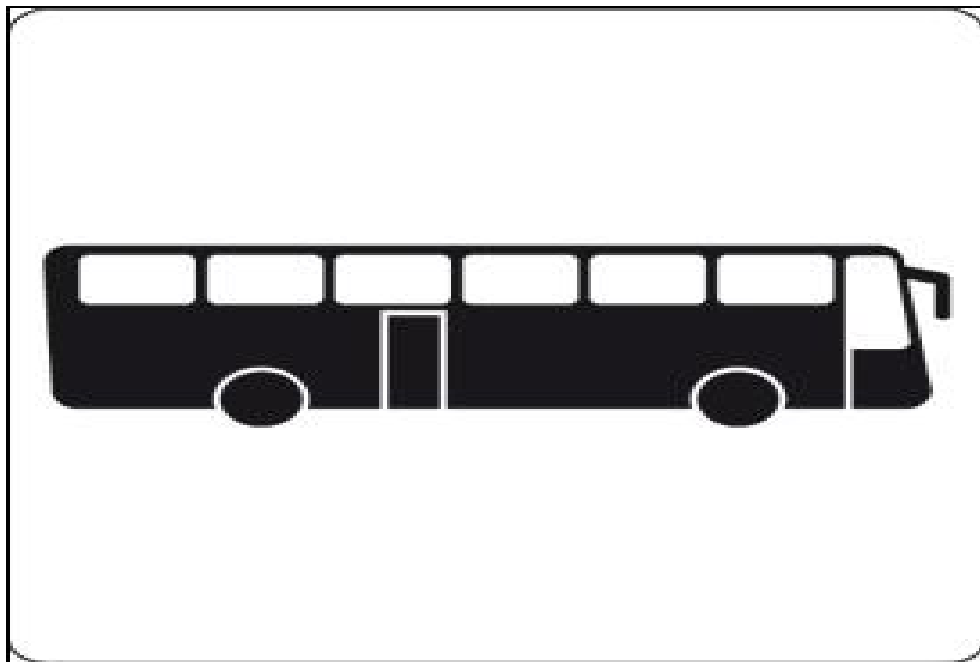
Modalité et méthodes pédagogiques :
✓ Apports de connaissances
✓ Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

Modalité d'encadrement :
Formateurs certifiés par l'INRS

Modalité suivi stagiaire :
Questionnaire contrôle

Responsables pédagogiques :
Mme Henderson / Mr Offret

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS APS-TRV



Objectif de la formation

- ✓ Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé
- ✓ Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- ✓ Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail

Contenu de la formation

La prévention des risques professionnels

- ✓ Les différents enjeux, les acteurs,
- ✓ La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel
- ✓ Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise
- ✓ Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS



FUGA
Formation

INFORMATIONS

Validité : 24 mois

Parking gratuit

Salle de restauration

Commerces à proximité du centre de formation

Accessibilité PMR :



TARIF

Nous consulter

L'évaluation des risques

- ✓ Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS,
- ✓ Les différents facteurs de risques

Les pistes d'amélioration

- ✓ La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention

Le domaine et les modalités d'intervention du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) conformément au guide des données techniques

- ✓ les conduites à tenir face à une situation d'accident
- ✓ Protéger
- ✓ Examiner
- ✓ Faire alerter
- ✓ Secourir

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat d' « Acteur Prévention Secours TRV ».